

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 MAI 2019 à 19 h 30

**Présents** : ANTHOINE Eric, Maire

ANDRES Sylvie, VAN CORTENBOSCH Rénaud, BULTOT Stéphanie, adjoints  
NICOUUD Myriam, MUSSANO Nicolas, WASSON Emeric, DUMAINE Pierre,

**Absents** (excusés) : ZARDO Stéphane, ANTHOINE Alexis

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BULTOT

Mr Stéphane ZARDO a donné pouvoir à Sylvie ANDRES

**ORDRE DU JOUR** :

- Ouverture de la séance par Mr le Maire
- Défense incendie : point eau potable
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable exercice 2017
- Révision du PLU : arrêt du projet de PLU et bilan de concertation
- Vote du compte administratif 2018
- Approbation et confirmation de l'accord local du 3 juillet 2018 fixant le nombre et la répartition des sièges de la CCMG pour 2020 et années ultérieures
- Appel à la solidarité pour la restauration de Notre Dame de Paris
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Soutien aux administrations de proximité : Trésor Public
- Demande d'application du régime forestier sur des parcelles communales
- Demande d'engagement à PEFC AURA
- Cadre des anciens maires
- Comptes-rendus de réunions
- PC – DP
- 184<sup>ème</sup> Festival des musiques du Faucigny en 2020 à Taninges
- Tenue du bureau électoral des élections européennes du 26 mai
- Divers

**Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 mars qui est adopté à l'unanimité**

---

**DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va rencontrer des représentants du SDIS pour évoquer les poteaux de défense incendie. Un contrôle de ces poteaux va être effectué en collaboration avec la SAUR

---

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2017**

Le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable exercice 2017 établi par le SIVU DES FONTAINES. 284 abonnés sont desservis, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an le prix TTC au M<sup>3</sup> est de 3.92 € au 01/01/2018, et le taux de conformité paramètres physico-chimiques est de 100 % et le taux de Microbiologie de 95%

---

**PLU : ARRET DU PROJET ET BILAN DE CONCERTATION**

Le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la mise en révision du POS valant élaboration du PLU a été engagée et à quelle étape de la procédure le projet si situe. Il présente le projet de PLU, informe le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de la procédure de cette révision du POS valant

élaboration du PLU et présente le bilan de concertation. Il rappelle la délibération prescrivant la mise en révision du POS valant élaboration du PLU et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, la délibération de débat sur le PADD, les moyens d'information utilisés, les moyens d'expressions offerts au public pour s'exprimer et engager le débat, les 3 réunions publiques qui ont été organisées, le registre mis à disposition de la population dès le début de la procédure pour inscrire leurs demandes et observations.

Le conseil municipal a donc décidé d'arrêter le projet de PLU et de le diffuser à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU pour avis.

---

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le 28 mars dernier le compte administratif a été voté. Or, le Maire étant sorti pour la présentation et le vote de ce compte administratif, le quorum n'était pas atteint. Les services de la Préfecture demandent donc de remettre le vote du compte administratif à l'ordre du jour de cette séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018

---

#### **APPROBATION D'UN ACCORD LOCAL PORTANT FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

---

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre peut être fixée selon 2 modalités : soit la procédure de droit commun (le préfet arrête le nombre de sièges à 26 qu'il répartit à la proportionnelle) soit selon un accord local qui permet de répartir au maximum 25 % des sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Le Conseil Municipal décide de choisir de l'accord local proposé, soit 2 sièges pour la commune de La Rivière-Enverse

---

#### **APPEL A LA SOLIDARITE POUR LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS**

---

Le Maire donne lecture du courrier d'appel à la solidarité pour la restauration de Notre Dame de Paris ; Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande

---

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

---

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux ou aménagement en matière de sécurité routière. Il propose donc de solliciter une aide pour financer les travaux de sécurisation du bord de route de la voie communale de la Molière suite à un risque de glissement de talus et dont le montant des travaux s'élève à 8 613.00 euros TTC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter cette subvention

---

#### **SOUTIEN AUX ADMINISTRATIONS DE PROXIMITE**

---

Le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant les communes à apporter leur soutien au maintien des administrations de proximité. Le Conseil Municipal approuve le maintien des administrations de proximité dont le Trésor public.

---

#### **DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER SUR DES PARCELLES COMMUNALES**

---

Le Maire expose au Conseil municipal qu'au cours de plusieurs prospections réalisées sur le territoire communal, la possibilité d'appliquer le régime forestier sur certaines parcelles appartenant à la commune a pu être observée. Le Conseil Municipal demande donc l'application du Régime Forestier sur ces parcelles situées au lieudit « le Plane » et « la Molière »

---

**CREATION D'UN TABLEAU REPERTORIANANT LES ANCIENS MAIRES**

---

Le conseil Municipal décide de faire réaliser un tableau où seront inscrits tous les maires ayant administré la commune depuis 1860.

---

**PC - DP**

---

Le Conseil Municipal examine une demande de permis de construire pour l'aménagement d'une ferme, une déclaration préalable pour la pose de panneaux solaires et une déclaration préalable pour l'ouverture de fenêtres. Ces 3 dossiers reçoivent un avis favorable.

---

**184<sup>ème</sup> FESTIVAL DES MUSIQUES DU FAUCIGNY EN 2020 A TANINGES**

---

Le Maire donne lecture d'un courrier concernant l'organisation du 184<sup>ème</sup> Festival des Musiques du Faucigny en 2020 à Taninges, sollicitant la participation de la commune ainsi qu'une aide financière. Il est proposé de rencontrer Mme la Présidente afin d'avoir plus de renseignement sur le déroulement de cette journée.

Le Maire,

Eric ANTHOINE